

CAP locales n°2 et n°1 de préparation
aux listes d'aptitude pour la sélection au grade de Contrôleur
et d'Inspecteur des Finances Publiques
COMPTE RENDU

Filière gestion publique et filière fiscale

Les critères (« faisceau d'indices ») selon lesquels la Direction fait sa sélection sont :

- aptitude à exercer dans le grade supérieur
- importance de la notation . ATTENTION faites appel si besoin
- préparation aux concours
- le critère d'âge n'est toutefois plus un obstacle à condition d'avoir un excellent dossier
- l'investissement dans la formation professionnelle est un plus
- la mobilité fonctionnelle est également appréciée

La Direction nous a quand même précisé qu'après examen de tous ces critères, il restait « une certaine part de subjectivité »

L'appréciation et les encouragements du chef de service sont essentiels.

La CGT a rappelé sa revendication selon laquelle les rapports d'aptitude devraient être établis pour tous et obligatoirement transmis à chaque postulant.

La compétence des CAP locales sur ce sujet n'étant que préparatoire, la liste des candidats retenus (candidats classés « excellent ») sera ensuite transmise à la direction générale pour interclassement de l'ensemble des postulants. L'examen en CAP Nationale aura lieu au cours du 1^{er} trimestre 2013.

CAP liste d'aptitude de C en B

371 agents remplissaient les conditions pour postuler cette année. 151 collègues ont fait acte de candidature (85 dans la filière gestion publique, 66 dans la filière fiscale).

Potentialités pour le Morbihan : 10 agents fgp /10 agents ff

Concernant les potentialités, le plan de qualification n'a pas encore été signé, la Direction Générale a donc conseillé aux directions locales de raisonner sur les mêmes volumes que l'an dernier (voir déclaration liminaire), **c'est donc un quota maximum**. Nous avons demandé que la Direction précise bien aux agents en fin de liste qu'ils n'ont aucune garantie d'avoir leur promotion cette année.

Avant la CAPL :

- 8 dossiers classés « excellents » dans la filière gestion publique
- 8 dossiers classés « excellents » dans la filière fiscale

Au final, 8 dossiers ont été ajoutés à la liste des « excellents » soit au total 24 dossiers.

La Direction se donne une marge de sécurité si des collègues étaient reçus au concours ou se désistaient.

2 dossiers seulement ont été rajoutés à la liste des « très bon »(B).

Toutes les organisations syndicales ont voté **contre** les propositions de l'administration (pour l'explication de vote, voir déclaration liminaire).

CAP liste d'aptitude B en A

La CAPL n°1 de préparation de la liste d'aptitude pour la sélection au grade d'Inspecteur des finances publiques 2013 s'est tenue vendredi 16 Novembre .

39 agents ont postulé cette année sur la liste d'aptitude (21 filière fiscale/18 filière gestion publique)

4 Agents figuraient sur la liste préparatoire dans la catégorie A "excellent" .

7 Agents dans la catégorie B "très bon"

Les 28 autres agents étaient proposés dans la catégorie N "à revoir".

D'entrée, le Directeur a indiqué que 3 agents seraient "promouvables" (2 filière fiscale/1 filière gestion publique)

Sachant que 4 agents avaient d'ores et déjà été retenus comme "excellents" par la Direction, les organisations syndicales se sont aussitôt inquiétées sur le volume de leur marge de manoeuvre. Le Directeur a refusé de répondre sur ce point invitant les organisations au "dialogue" mais sans apporter aucune indication sur les chances de voir, à l'issue des débats, de nouveaux dossiers compléter la liste des agents classés "excellent" voir "très bon".

En définitive, après que les organisations aient évoqué les dossiers, 1 seul a été ajouté à la liste des agents "excellent" et pour tenir compte de l'orientation ministérielle en faveur des fins de carrière, 2 sont passés de la catégorie "à revoir" à "très bon".

A noter que le Directeur était présent et assistait pour la 1ère fois à une CAP locale, il n'était pas présent à la CAPL n°2.

Toutes les organisations syndicales ont voté **contre** les propositions de l'administration.

La CGT ne vote bien sûr pas contre les agents mais contre ce mode de sélection qui laisse trop de place à l'arbitraire et à la subjectivité.

En conclusion, les CAP locales « liste d'aptitude » auront mis en exergue, comme toujours, le caractère arbitraire de ce type de sélection. Cette année, s'ajoute la problématique du volume du plan de qualification non encore définitivement arrêté, mais qui sera certainement en forte diminution ...

Nous sommes encore très loin de la satisfaction de la revendication des agents de voir reconnus leurs compétences et engagement professionnels.

Vos élus en CAP locale n°2 :

Stéphane GALLAIS

Christophe RISSEL

Anouk LE CLOEREC (expert)

Vos élues en CAP locale n°1 :

Sophie RAULT

Christophe RISSEL (expert)

Catherine BOUSSION